Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2026-2027, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances

Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**

En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires… ou en voyage à l'étranger !

En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet…

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

Garanties (1)	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative (2) 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	**jusqu'à** 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	 600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties (1)	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 10 août 2026 :
https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire

(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.
(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 24 août 2026 ?

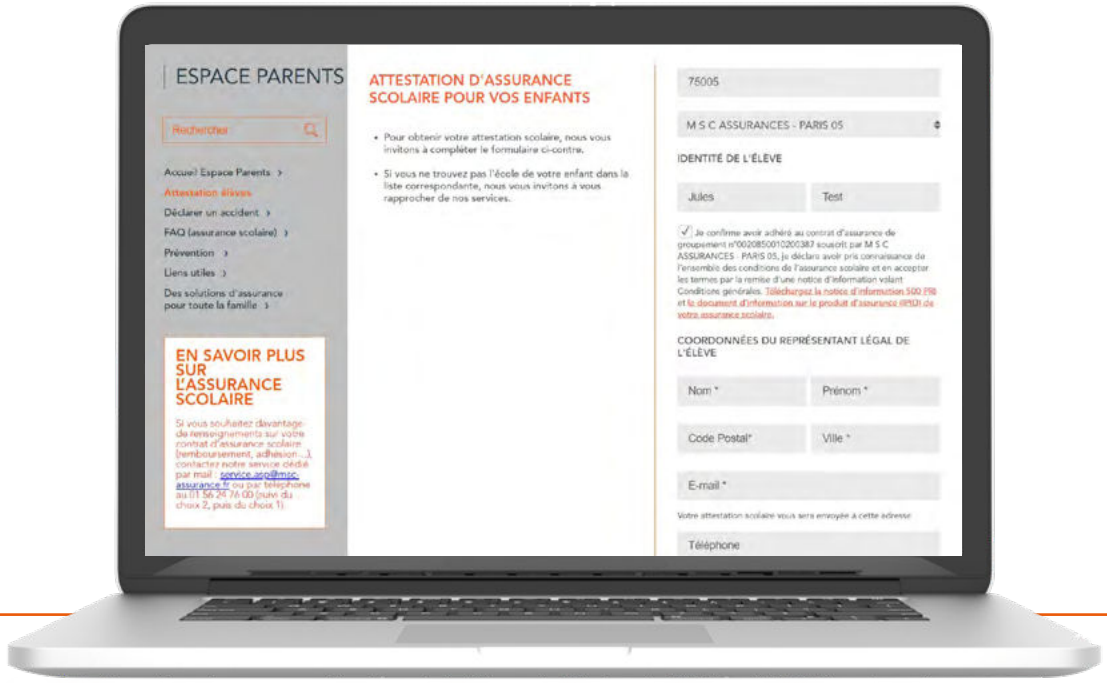

1

Rendez-vous sur **https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves**

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion…), contactez notre service dédié par mail : **service.assurancescolaire@msc-assurance.fr** ou par téléphone au **01 56 24 76 00**.

@AdobeStock

Mutuelle Saint-Christophe assurances
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497